

Justificatif des mesures énergétiques

Contrôle des projets de nouveaux bâtiments/agrandissements
et transformations / changements d'affectation

EN-JU



Ne pas remplir, partie destinée à l'autorité compétente

Justificatif des mesures énergétiques transmis le

Date: _____ signature: _____

Commune: _____ N° cadastre: _____ N° bâtiment: _____

Projet/Objet: _____ EGID: _____

Maître de l'ouvrage:
(Nom, Adresse, Tél.)

Responsable du projet:
(Architecture)
(Nom, Adresse, Tél.)

Responsable du projet:
(Installation technique)
(Nom, Adresse, Tél.)

Bâtiment

Nouveau bâtiment Agrandissement Transformation Changement d'affectation

Catégorie d'ouvrage (selon norme SIA 380/1): _____

Surface de référence énergétique: _____ m²

Confirmation: la construction sera réalisée conformément aux données du projet figurant dans le dossier « Justificatif des mesures énergétiques »

	Maître de l'ouvrage	Responsable du projet (Architecture)	Responsable du projet (Installation technique)
Lieu, date:	_____	_____	_____

Signature: _____

Contenu du justificatif (formulaires annexés)

Bâtiments à construire

- Couverture des besoins de chaleur (EN-101a, EN-101b ou EN-101c)
- Production propre d'électricité (EN-104)

Isolation thermique des bâtiments

- Isolation thermique par performances ponctuelles (EN-102a)
- Isolation thermique par performance globale (EN-102b)

Installations de chauffage et de production d'eau chaude

- Chauffage et eau chaude sanitaire (EN-103)
- Chaleur renouvelable lors du remplacement du producteur de chaleur (EN-120)

Installations de ventilation

- Installations de ventilation (EN-105)

Installations de rafraîchissement et humidification

- Rafraîchissement et humidification (EN-110)

Énergie électrique, SIA 387/4, partie éclairage

- Performances ponctuelles (EN-111 et EN-111a)
- Performance globale (EN-111 et bilan selon logiciel spécifique)

Installations et bâtiments spéciaux

- Locaux frigorifiques (EN-112)
- Résidences secondaires / Occupation intermittente (EN-130)
- Serres chauffées (EN-131)
- Halles gonflables (EN-132)
- Utilisation de la chaleur des installations de production d'électricité (EN-133)
- Chauffage de plein air (EN-134)
- Piscine extérieure à ciel ouvert (EN-135)

Remarques, compléments